



**50%**  
de la population  
souffre ou souffrira  
d'une maladie  
mentale avant  
l'âge de 40 ans<sup>1</sup>.

Nous ne pouvons pas prédire l'avenir, mais nous pouvons vous aider à planifier en conséquence. Ensemble, nous pouvons changer les incertitudes en certitudes.

<sup>1</sup> <https://cmha.ca/fr/brochure/faits-saillants-sur-la-maladie-mentale/>

Il n'y a aucun moyen de savoir ce que l'avenir nous réserve. Il est temps de planifier **maintenant.**

**Vous êtes prêt à discuter avec nous?**

Rendez-vous à votre succursale ou appelez-nous pour savoir comment nos options d'assurance pourraient répondre à vos besoins en matière de protection.



[bmo.com/principal/particuliers/prets-hypothecaires/assurer-prets-hypothecaire](https://bmo.com/principal/particuliers/prets-hypothecaires/assurer-prets-hypothecaire)



La vie est pleine d'incertitudes.

Les programmes d'assurance de BMO vous aident à vous préparer aux imprévus.



# Qu'est-ce que l'assurance crédit?

L'assurance crédit est une protection facultative qui peut faciliter la gestion de vos obligations financières si vous êtes atteint d'une certaine maladie grave ou perdez votre emploi ou si un autre événement majeur bouleverse votre vie.

Elle vous aide à rembourser vos dettes afin que vous puissiez vous concentrer sur **ce qui importe vraiment**.

**50 %**  
des Canadiens  
vivent d'un chèque  
de paie à l'autre<sup>2</sup>.



## Les programmes de protection de BMO comprennent la protection du solde et des versements, éléments essentiels d'un plan financier judicieux.



### Assurance vie

Si vous décédez, l'assurance vie pourra aider votre famille à rembourser le solde de votre prêt hypothécaire, de sorte qu'elle n'aura pas à se préoccuper des versements hypothécaires en plus de tout le reste.

- Montant maximal de la couverture : 750 000 \$ par prêt.
- Vous êtes admissible à l'assurance si vous avez 18 ans et plus et moins de 65 ans, que vous êtes résident canadien et que vous êtes emprunteur ou coemprunteur.

### Assurance invalidité

En cas de blessure ou de maladie, l'assurance invalidité pourra vous aider à faire vos versements, de sorte que vous pourrez vous concentrer sur votre rétablissement.

- Le montant maximal de la couverture est de 3 000 \$ par mois, pendant une période maximale de 24 mois.
- Vous êtes admissible à l'assurance si vous avez 18 ans et plus et moins de 65 ans, que vous êtes résident canadien et emprunteur ou coemprunteur, et que vous travaillez au moins 30 heures par semaine.

### Maladies graves

En cas de diagnostic de maladie grave couverte, l'assurance maladies graves pourra vous aider à rembourser le solde de votre prêt hypothécaire, de sorte que vous pourrez vous concentrer sur votre rétablissement.

- Le montant maximal de la couverture est de 450 000 \$ par prêt.
- Vous êtes admissible à l'assurance si vous avez déjà souscrit une assurance vie dans le cadre de ce régime et que vous avez entre 18 et 55 ans.
- Maladies couvertes : certains types de cancers, crises cardiaques, AVC et pontage coronarien.

### Assurance perte d'emploi

Si vous perdez votre emploi involontairement, l'assurance perte d'emploi pourra vous aider à faire vos versements hypothécaires, de sorte que vous n'aurez pas à vous préoccuper de cet aspect en plus de chercher un nouveau travail.

- Le montant maximal de la couverture est de 3 000 \$ par mois, pendant une période maximale de 6 mois.
- Vous êtes admissible à l'assurance si vous avez déjà souscrit une assurance invalidité dans le cadre de ce régime et que vous avez été au service du même employeur pendant au moins six mois consécutifs, vous êtes admissible aux prestations d'assurance-emploi et si vous avez au moins 18 ans et moins de 55 ans.



Consultez le site [bmo.com/protectionhypothecaire](https://bmo.com/protectionhypothecaire) ainsi que le document **Programme d'assurance BMO – Certificat d'assurance prêt hypothécaire et marge-crédit** pour connaître toutes les modalités, restrictions et exclusions.

<sup>2</sup> <https://leger360.com/fr/sondages/politique-federale-et-leconomie/> (en date du 31 octobre 2023)

La Compagnie d'assurance-vie Première du Canada, qui exerce ses activités sous le nom de marque Securian Canada, est l'assureur de ce produit et peut être jointe au 1-877-271-8713 ou à [www.canadianpremier.ca/fr](https://www.canadianpremier.ca/fr).